

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL Du 13 Octobre 2004 à VERS PONT DU GARD

L'an deux mille quatre, le treize octobre à 19 H, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à VERS PONT DU GARD, en séance publique sous la présidence de Daniel Roux, Président.

PRESENTS : MM. ALTEYRAC. CLENET. VERNANT. SCHNEIDER. VALLESPI. FROMENTIN. Mme PEREZ. DUMAS. MM. VILLARD. MAZEL. Mme BRAYDE. MM. BONNET. DROME. JACINTO. LECAILLE. LOMBARD. Mme BRUGUIER. MM. DUCOURNEAU. BRAILLY. Mme PETITPAS. MM. COLOMB. ROUAUD. MOUTON. TANDILE. BOURGEOIS. Mmes REY PRIEUR. BROCHE. FERNANDES. MM. CASTAGNIER. MAZIER. MAURIN. LANDOUZY. EKEL. POUDEVIGNE. TERMOZ. BRUNEL.

EXCUSES : MM. TIEBOT. VERDIER. PADERI. VEYRAT. PULINCK. LIMOGES. CERVERA. Mme MENDEZ.

POUVOIRS : néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : M. CASTAGNIER Roland, commune de SANILHAC

Introduction :

Monsieur ROUX indique que VERS accueille le Comité Syndical pour la première fois depuis sa création. Monsieur TERMOZ souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et demande à l'Assemblée Générale de se lever pour procéder à une minute de silence suite au décès du père de Monsieur ROUX. Monsieur ROUX remercie l'Assemblée, pour ce geste auquel il associe les deux conseillers municipaux d'Argilliers décédés en 2004.

Cette volonté d'organiser les Comités Syndicaux tour à tour dans chaque commune du Syndicat est en adéquation avec la mise en place du chantier de collecte des bio déchets. L'implication des élus va en effet conditionner la réussite de ce projet.

1 - Approbation du procès verbal du Comité Syndical du 9 Septembre 2004

Ce P.V. reprend l'ensemble des votes effectués lors de cette dernière assemblée générale et les différents débats. Le Comité Syndical doit approuver ce P.V.

- Procès verbal adopté à l'unanimité

2 - Administration Générale

2-1 - Indemnité de conseil du receveur

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics, le Comité Syndical propose de verser à Monsieur Michel GALTIER, Receveur, l'indemnité au taux maximum pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, soit actuellement 570.00 € /an environ.

- Proposition adoptée à l'unanimité

2-2 - Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) / Redevance Spéciale

Monsieur ROUX rappelle que la Redevance Spéciale a été mise en place au 1^{er} janvier 2004.

Il est proposé d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères certains producteurs selon trois situations :

- Ceux qui utilisent le service et qui paieront la Redevance Spéciale
- Ceux qui n'utilisent pas le service et qui font appel à un prestataire privé
- Ceux dont l'activité commerciale ne génère aucun déchet ménager collecté par le SICTOMU

Monsieur ROUX procède à la lecture de la liste des exonérations.

M. MAURIN : demande si de nombreux professionnels ont fait appel à d'autres prestataires ?

M. ROUX : répond qu'au niveau des producteurs de déchets qui ne sont pas des ménages, deux établissements ne sont plus collectés par le SICTOMU : le Mas Careiron et l'Hôpital Général ont décidé de faire appel à un prestataire privé.

M. ROUX rappelle qu'au-delà de la facturation des déchets, le SICTOMU accompagne les établissements dans une vraie démarche de gestion des déchets.

M. FROMENTIN : précise que sur la commune de Collias, le tri est initié dès l'école maternelle.

M. MAURIN : demande si le SICTOMU va arriver à l'objectif budgétisé sur la Redevance Spéciale ?

M. LAMIC : répond que non, dans la mesure où certains redevables ne font plus appel au service. Toutefois, si la recette ne rentre pas, la dépense d'élimination n'est pas réalisée pour ces établissements.

- Proposition adoptée à l'unanimité

2-3 - Décisions modificatives

Monsieur ROUX indique que cette décision modificative est liée aux travaux d'adduction d'eau potable à Argilliers. Le Syndicat d'adduction d'eau procède aux travaux que le SICTOMU et SUD RHONE ENVIRONNEMENT remboursent pour moitié chacun.

Le SICTOMU et SUD RHONE ENVIRONNEMENT ne seront pas propriétaires du réseau, la dépense ne peut donc pas être inscrite en investissement mais en fonctionnement.

- Proposition adoptée à l'unanimité

3 - Ressources Humaines

3-1 - Recrutement d'Agents

Monsieur ROUX indique que l'ouverture de deux nouvelles déchetteries implique la création de deux postes de gardien.

De plus, afin de pérenniser le travail de maintenance et de nettoyage des équipements du SICTOMU initié depuis cet été, il est proposé de créer deux postes d'agent de salubrité.

M. BONNET : indique que sur la commune de FOURNES, de nombreux couvercles ne sont pas remplacés

- Proposition adoptée à l'unanimité

M. VILLARD : fait remarquer que cette augmentation ne prend pas en compte les déchets amenés en déchetterie hors du territoire du SICTOMU dans le cadre des conventions passées avec les déchetteries extérieures.

❖ Prix des déchets :

Suite à un article " Les déchets ruinent les contribuables " paru dans la gazette de Nîmes, M. ROUX souhaite relativiser le coût des déchets :

En effet, pour comparaison pour un foyer de quatre personnes, sur la base des consommations et des prix moyens observés, l'eau revient à 1,77 € /jour et par foyer alors que les déchets reviennent à 0,87 € /jour, par foyer, sur le territoire du SICTOMU.

❖ Biodéchets :

Une visite a eu lieu au Syndicat Centre Hérault déjà engagé dans la collecte des biodéchets sur son territoire comptabilisant 60 000 habitants, avec la mise à disposition de conteneurs individuels.

Cette visite a permis de mettre en évidence le rôle déterminant des élus de chaque commune dans la mise en œuvre du projet.

Une enquête a eu lieu sur tout le territoire, pour doter chaque foyer du conteneur adapté. Par la suite, les élus ont validé chaque résultat d'enquête de chaque maison.

M. ROUX indique que ce projet sera présenté prochainement devant chaque Conseil Municipal des 34 communes.

Question : Ceux qui ont déjà un composteur devront-ils avoir aussi un conteneur ?

M. ROUX : répond que le choix sera proposé.

❖ Collecte Sélective

Question : Y a-t-il la possibilité d'obtenir les sacs de pré-collecte pour le tri sélectif ?

M. LAMIC : En faire la demande au bureau du SICTOMU. Une commande va être lancée.

Le Président,



Daniel ROUX